

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 novembre 2016

**L'an deux mille seize et le quatorze novembre à vingt heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

Présents : Mr LYAN Pierre, Mme CORSI Adeline, Mr LE FLOCH Christophe, Mr BOUCHET Vincent, Mme SCACHE Marina, Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle, Mme ANDANSON Sylvie, Mr BRUN Hervé, Mr CHALARD Patrick.

Excusés ayant donné pouvoir : Mr CORSI Clément a donné pouvoir à Pierre LYAN, Michel NORE a donné pouvoir à Adeline CORSI.

Mme CORSI Adeline a été élue secrétaire.

### I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17 OCTOBRE 2016 :

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 17 octobre 2016 à l'unanimité des membres présents et représentés.

### POINT SUR LES DELEGATIONS :

- C.C.C.N.L. : COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE – NOMBRE DE DELEGUES (*délibération n°1*) : les conseils municipaux de la future Communauté de Communes Plaine Limagne doivent délibérer avant le 15 décembre pour la composition du conseil communautaire.

Les arguments avancés en comité restreint en faveur de l'un et l'autre choix :

- En faveur du droit commun pour 38 sièges :
  - Absence de salles suffisamment grandes pour accueillir 47 personnes
  - Conseil à 38 délégués plus simple à gérer qu'à 47
  - Accord local moins favorable aux petites communes qui n'auront qu'un délégué pour 47 sièges comme à 38
- En faveur d'un accord local pour 47 sièges :
  - La future communauté de communes sera mieux représentée à 47 qu'à 38 délégués dans les différentes instances extérieures
  - 9 communes pourraient être mieux représentées au sein du futur conseil communautaire
  - Les informations passeront mieux auprès des citoyens
  - En 2013, dans les Communautés de communes respectives, tous ont fait le choix de l'accord local, pourquoi le choix inverse dans la nouvelle communauté de communes ?
  - Plus les délégués sont nombreux, plus les idées peuvent être nombreuses
  - Les délégués communautaires pourront s'investir d'avantage dans les commissions et les réunions des instances extérieures. Ils seront sollicités moins souvent à 47 qu'à 38.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **CHOISIT** l'accord local pour que la composition du futur conseil communautaire de Plaine Limagne soit de 47 sièges.

**COMMUNE DE THURET  
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 14/11/2016

- S.I.A.D. : chacun a reçu la synthèse de l'audit organisationnel et financier du SIAD réalisée par KPMG et transmise par le SIAD le 3 novembre. 3 solutions sont envisagées : le maintien du service en l'état mais des difficultés financières trop importantes, intégrer les services d'une communauté de communes (C.I.A.S de Riom Communauté ?) ou augmenter les cotisations de manière conséquente. La président et la directrice du SIAD sont intervenues lors du dernier conseil communautaire de la CCNL pour présenter ces différentes solutions.
- Délégations (délibération n°6) :

Suite à l'élection municipale complémentaire des 2 et 9 octobre, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des délégations :

Délégués syndicats intercommunaux et associations		
Syndicat	Délégué(s) titulaire(s)	Délégué(s) suppléant(s)
S.I.E.G.	1 - Michel NORE	/
Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Haute-Morge	1 - Christophe LE FLOCH 2 - Patrick CHALARD	1 - Patrick CHALARD
A.S.A. Puy-Saint-Jean	1 - Christophe LEFLOCH	1 - Patrick CHALARD
SICOM pour la construction et la gestion du collège d'Aigueperse	1 - Joëlle PROLHAC-BARDIN	1 - Marina SCACHE
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable	1 - Christophe LE FLOCH 2 - Adeline CORSI	1 - Michel NORE
SIAD	1 - Sylvie ANDANSON 2 - Joëlle PROLHAC-BARDIN	1 - Pierre LYAN 2 - Patrick CHALARD
EPF-smaf	1 - Vincent BOUCHET	1 - Hervé BRUN
Association les Haies du Puy-de-Dôme	1 - Clément CORSI	/
C.N.A.S.	1 - Pierre LYAN	
Correspondants		
Organisme	Correspondant	
Correspondant défense	Marina SCACHE	
Correspondant INSEE	Marina SCACHE	
Représentants au sein de la C.C.N.L.		
S.B.A.	Hervé BRUN	

**COMMUNE DE THURET  
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 14/11/2016

Commission Intercommunale d'Accessibilité	Adeline CORSI	
Commission d'évaluation des charges transférées	Vincent BOUCHET	
<b>Autre représentant</b>		
<b>Organisme</b>	<b>Représentant</b>	
Commission d'Attribution des Logements Auvergne Habitat	Michel NORE	
Assemblée Générale Spéciale de la SEMERAP	Michel NORE	
Comité de Contrôle Analogue	Michel NORE	

**III – POINT D'AVANCEE DES DOSSIERS ET DES COMMISSIONS :**

- Future mairie : les travaux avancent, une pré-réception est prévue le 1<sup>er</sup> décembre. Une rencontre entre les entreprises Sorama et Eiffage a eu lieu le 14/11 matin pour intégrer les travaux de mise en valeur de l'église St-Limin (tranche1) dans les travaux d'aménagement extérieur. L'entreprise Sorama sous-traitera pour Eiffage. Présentation du tableau des plus et moins values établi par les architectes, le budget prévu pour cette opération est contenu.  
>A voir :
  - De quelle manière garantir l'entrée de la place PMR derrière l'église.
  - S'il est possible d'étudier dans les travaux d'aménagement extérieur la pose d'un avaloir en haut des escaliers d'accès de la place à la rue de la Limagne afin d'éviter l'écoulement de l'eau le long des marches lors des fortes pluies.
  - Proposition du maire de nommer chaque salle à partir d'une liste de noms des champs de la commune.
- Assainissement : Egis Eau a transmis le dossier de déclaration loi sur l'eau de la station d'épuration de Chassenet (fixe la qualité des rejets à respecter pour la station) pour lecture et remarques éventuelles avant envoi définitif. Une étude géotechnique préalable aux travaux est à réaliser. Une consultation sera lancée prochainement auprès de plusieurs entreprises.
- Aménagement des villages : dans le cadre des amendes de police, l'abri-bus est reçu et la dalle doit être coulée jeudi pour une mise en place le plus rapidement possible. Moins urgents, les dos d'âne seront réalisés plus tard. Concernant les travaux FIC, la place de la Marmite devraient enfin se terminer, d'ici fin novembre pour ENEDIS (reprise des réseaux électriques par EIFFAGE ENERGIE) et dès que possible pour l'enrobé réalisé par l'entreprise EUROVIA.
- Communication : le projet de bulletin est présenté avec encore quelques éléments manquants (articles d'associations, infos ALSH et édito) et corrections à apporter (infos pratiques et services)
- Finances : DECISION MODIFICATIVE (*délibération n°2*) : des ajustements sur le budget général et le budget assainissement sont nécessaires :
  - ❖ BUDGET GENERAL - Besoin de crédits supplémentaires – aménagement village :

**COMMUNE DE THURET**  
**(Puy-de-Dôme)**

Séance du 14/11/2016

**Compte 2315-103**

- 2 000 €

**Compte 2315-104**

+ 2 000 €

- ❖ BUDGET ASSAINISSEMENT - Besoin de crédits supplémentaires – opération d'ordre/récupération TVA :

**Compte 2762-041**

+ 5 463.07 €

**Compte 2315-041**

+ 5 463.07 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VOTE** les décisions modificatives présentées par Monsieur le Maire.

>A voir : programmation des travaux d'aménagement de la cour de l'école pour 2017 avec une remise des propositions des enfants (travail en classe avec les enseignantes) en début d'année et l'étude ensuite des normes et des coûts correspondants.

○ Personnel :

-CONTRAT D'ASSURANCE « RISQUES STATUTAIRES » (*délibération n°3*) :  
Par délibération du 22 novembre 2013 le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au contrat groupe d'assurance « risques statutaires » souscrit par le Centre de gestion auprès de la CNP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour une durée de 5 ans.  
Par courrier du 27 octobre 2016, le Centre de Gestion informe la commune de Thuret que l'examen annuel des résultats financiers du contrat laisse apparaître un déséquilibre budgétaire amenant la compagnie d'assurance à augmenter de 5% les taux de cotisation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, soit pour le choix de l'option retenue en 2013 par Thuret, un taux qui passe de 6.51 % à 6.84 % (Hauteur du remboursement : 80% - franchise en maladie ordinaire : 15 jours)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'être toujours assuré par le contrat groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et de maintenir le choix opéré en 2013 parmi les différentes options proposées (remboursement des IJ à hauteur de 80% pour une franchise de 15 jours par arrêt pour la maladie ordinaire uniquement) en subissant l'augmentation du taux de cotisation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 porté à 6.84%.

- FRAIS DE DEPLACEMENT POUR STAGE DE FORMATION (*délibération n°4*) :  
Mme Betty PERONNIN participe à une journée d'actualité organisée par le CNFPT le 9 décembre prochain à Chavaniac-Lafayette (43) sur le thème « renouveler son offre d'activités périscolaires : les activités scientifiques et d'éducation à l'environnement ». Le CNFPT précise que les frais de transport de cette journée ne sont pas pris en charge et Monsieur le Maire propose donc qu'elle le soit par la Commune.  
Cette prise en charge sera calculée à partir du nombre de kilomètres parcourus par l'agent multiplié par l'indemnité kilométrique conformément au décret 2001-654 du 19/7/2001 modifié, décret 2006-781 du 3/7/2006, article 10 et l'arrêté du 3/7/2006 modifié.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**COMMUNE DE THURET  
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 14/11/2016

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer le paiement des frais de déplacement à Mme Betty PERONNIN pour son stage du 9/12/2016.

**IV - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC** (délibération n°5) :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande du « burgirls » qui souhaite installer un « food truck » remorque fabriquant des hamburgers et frites maison à Thuret le vendredi soir de 18h30 à 21h30 en hiver et de 18h30 à 22h en été.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DONNE SON ACCORD** pour l'installation, le vendredi à partir de 18h30, d'un « food truck » sur le parking de la Place Madeleine de Chazelles.
- **FIXE** le montant de la redevance d'occupation du Domaine Public pour le stationnement à : 10 € par mois (gratuit les 3 premiers mois)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir et signer les documents correspondants : convention et arrêté municipal.

**V – QUESTIONS DIVERSES :**

- Assurance personnelle élu : une information complète relative à l'assurance des élus sera envoyée à chacun pour une décision (envoi groupé des éventuelles cotisations) lors du prochain conseil.
- Rappel de la consultation du public sur un projet d'élevage de volailles à Bussières et Pruns jusqu'au 13 décembre.